Agence de la consommation en matière financière du Canada
Financial Consumer Agency of Canada

Les cartes de crédit : à vous de choisir

Automne 2002

Ce guide pourrait vous être utile si vous désirez en savoir plus sur les sujets suivants :

- Comment choisir une carte de crédit
- Comment l'intérêt est calculé sur une carte de crédit
- Comment tirer profit des taux d'intérêt de lancement
- Comment obtenir une copie de votre dossier de crédit
- Comment vous protéger contre les transactions non autorisées
- Comment votre carte de crédit se compare aux autres cartes de crédit
- Comment économiser de l'argent

Agence de la consommation en matière financière du Canada

Canada

Available in English

Au sujet de l'ACFC

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) est une agence du gouvernement du Canada créée pour protéger les consommateurs et les informer au sujet des produits et des services financiers.

Notre façon de protéger

Nous nous assurons que les institutions financières réglementées par le gouvernement du Canada respectent les mesures de protection des consommateurs prescrites par les lois et les règlements adoptés par le gouvernement fédéral. Nous veillons également à ce qu'elles respectent leurs propres codes de conduite et les engagements qu'elles ont pris envers vous. Pour en savoir plus sur les mesures de protection des consommateurs, les codes de conduite et les engagements de l'industrie, veuillez communiquer avec nous.

Notre façon d'informer

Par l'intermédiaire de notre Centre de communications avec les consommateurs, de notre site Web et de nos publications, nous fournissons une information objective et utile, assortie de conseils et d'outils pour protéger vos droits et vous aider à maganiser pour trouver les produits ou les services qui répondent à vos besoins.

Comment communiquer avec nous

Agence de la consommation en matière financière du Canada
427, rue Laurier Ouest
Édifice Enterprise, 6e étage
Ottawa (Ontario) K1R 1B9

Télécopieur : (613) 941-1436

Centre de communications avec les consommateurs :
1 866 461-2232 (sans frais)

Courriel pour renseignements :
info@fcac-acfc.gc.ca

Courriel pour publications :
pub@fcac-acfc.gc.ca

Site Web :
www.acfc-fcac.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada
(Agence de la consommation en matière financière du Canada)

ISSN 1499-755X

À propos de la publication *Les cartes de crédit : à vous de choisir*

Les cartes de crédit : à vous de choisir a pour objectif de fournir des renseignements au sujet des caractéristiques et des coûts d'utilisation des cartes de crédit. Les termes clés sont expliqués à la page 1.

Cette publication ne contient pas une liste exhaustive des cartes de crédit offertes au Canada et **n'inclut pas les cartes or, platine, en partenariat ou d'affinité**.

L'ACFC ne préconise pas l'utilisation de cartes de crédit en particulier.

Les statistiques des tableaux comparatifs à la fin de ce guide ont été confirmées par les sociétés émettrices de cartes de crédit et **sont entrées en vigueur le 1er novembre 2002**. Les mises à jour sont affichées dans la section « Publications » du site Web de l'ACFC. Par contre, veuillez consulter votre institution financière ou commerçant pour obtenir les renseignements les plus à jour.

Si vous trouvez les renseignements dans ce guide utiles, veuillez nous en faire part et le faire parvenir à d'autres.

Imprimé au Canada

www.acfc-fcac.gc.ca

103-04996/

Table des matières

Termes clés utilisés dans *Les cartes de crédit : à vous de choisir* 1

Quoi de neuf dans le numéro d'automne? 2

Choisir une carte de crédit en quatre étapes 3

Quelle carte de crédit répond à vos besoins? 4

Vous reportez un solde? Options qui vous permettront d'épargner de l'argent 5

Comment l'intérêt est calculé sur les cartes de crédit 6

Période sans intérêt pour les nouveaux achats 6-8

Savoir tirer profit des taux d'intérêt de lancement peu élevés 9-10

Vos antécédents en matière de crédit 11

Établir ses antécédents en matière de crédit 11

Comment vous protéger contre les transactions non autorisées 12

Quoi faire si des transactions non autorisées sont inscrites sur votre relevé de compte 12

Tableaux comparatifs des cartes de crédit
- Cartes de crédit à taux réduit 15-16
- Cartes de crédit régulières 17-18
- Cartes de crédit pour étudiants 19
- Cartes de crédit de commerçant 20
- Cartes de paiement 21

Aide-mémoire du consommateur de services financiers 22

Des conseils pour vous aider à économiser de l'argent 22

Termes clés utilisés dans *Les cartes de crédit : à vous de choisir*

Avance de fonds : Retrait d'argent au moyen d'une carte de crédit, jusqu'à concurrence d'une limite autorisée. Des limites quotidiennes peuvent s'appliquer. Les frais d'intérêt sont calculés à partir de la date de l'emprunt. Il n'y a aucune période sans intérêt.

Délai de grâce : Le délai de grâce s'écoule entre la date du relevé et la date d'échéance du paiement et est accordé par la société émettrice de la carte de crédit. Habituellement, le délai de grâce varie entre 19 et 26 jours et il fait partie de la période sans intérêt. Le délai de grâce s'applique seulement si certaines conditions sont respectées.

Frais annuels : Montant exigé chaque année pour l'utilisation d'une carte de crédit, facturé directement sur le relevé de compte. De nombreuses cartes de crédit sont offertes gratuitement.

Méthode 1 : Méthode utilisée par certaines sociétés émettrices de cartes de crédit pour déterminer si la période sans intérêt s'applique à vos nouveaux achats. La période sans intérêt s'applique à vos nouveaux achats seulement si vous payez votre solde intégral par la date d'échéance.

Méthode 2 : Méthode utilisée par certaines sociétés émettrices de cartes de crédit pour déterminer si la période sans intérêt s'applique à vos nouveaux achats. La période sans intérêt s'applique à vos nouveaux achats seulement si vous payez votre solde intégral par la date d'échéance, et que vous avez aussi payé intégralement votre solde du mois précédent, par la date d'échéance (c'est-à-dire, vous ne reportez pas de solde).

Paiement minimal : Montant minimal payable chaque mois sur le solde d'une carte de crédit.

Période sans intérêt : La période sans intérêt sur les nouveaux achats s'écoule entre la date à laquelle l'achat a été effectué jusqu'à la date à partir de laquelle la société émettrice de la carte de crédit commence à calculer des frais d'intérêt sur cet achat. La période sans intérêt comprend le délai de grâce accordé par la société émettrice, mais s'applique seulement si certaines conditions sont respectées.

Taux d'intérêt annuel : Taux d'intérêt appliqué aux nouveaux achats qui ne bénéficient pas de la période sans intérêt. Pour les avances de fonds ou les transferts de solde, les frais d'intérêt s'appliquent à partir de la date de l'emprunt (il n'y a aucune période sans intérêt).

Taux de base (ou taux préférentiel) : Taux d'intérêt qu'une institution financière applique aux prêts consentis à ses meilleurs clients.

Taux de pénalité sur paiement en retard : Taux auquel les pénalités sont calculées sur les paiements en retard. S'applique uniquement aux cartes de paiement.

Transfert de solde : Transfert de solde impayé d'une carte de crédit à une autre, habituellement entre deux institutions financières différentes. En général, les frais d'intérêt sont calculés par la nouvelle société émettrice à partir de la date du transfert du solde à la nouvelle carte (il n'y a aucune période sans intérêt).

Quoi de neuf dans le numéro d'automne de la publication *Les cartes de crédit : à vous de choisir*?

Nouveaux sujets

- ***Choisir une carte de crédit en quatre étapes*** (page 3) énonce le processus à suivre pour choisir la carte de crédit qui répond le mieux à vos besoins et à votre situation financière.
- ***Établir ses antécédents en matière de crédit*** (page 11) explique ce que vous retrouverez dans votre dossier de crédit et comment en obtenir une copie auprès des agences d'évaluation du crédit. Cette section vous offre aussi des conseils sur la façon d'établir et de maintenir de bons antécédents de crédit à l'aide d'une carte de crédit.
- ***Quoi faire si des transactions non autorisées figurent sur votre compte*** (page 12) indique les étapes à suivre si votre relevé de compte contient des transactions non autorisées et vous explique comment vous protéger contre celles-ci.
- ***Tableau comparatif des cartes de crédit pour étudiants*** (page 19) donne un aperçu des caractéristiques des cartes de crédit s'adressant plus particulièrement aux étudiants. La section *Établir ses antécédents en matière de crédit* peut également intéresser les étudiants.

Nouvelles cartes

- *La Banque de Montréal* a remplacé toutes ses cartes de crédit par la carte MasterCard Mosaik, qui vous permet de concevoir la carte qui vous convient en choisissant ses caractéristiques (pages 15 et 17).
- *Niagara Credit Union* a remplacé sa MasterCard régulière par la Loyalty MasterCard sans frais (page 17).

Augmentations de taux d'intérêt

- *Capital One* a augmenté son taux de lancement applicable pendant six mois de 0 % à 2,9 % (page 18).
- *Niagara Credit Union* a augmenté le taux d'intérêt applicable à sa MasterCard option à taux réduit de 9,25 % à 13,90 % (page 15).

Baisses de taux d'intérêt

- *Capital One* a changé le taux d'intérêt de sa carte régulière de 9,9 % - 19,8 % à 7,9 % - 19,8 % (page 18).
- *Vancouver City Savings Credit Union* a baissé les taux d'intérêt sur sa carte Envirofund Visa de 18,50 % à 17,75 %, et de 10,50 % à 9,75 % sur sa carte à taux réduit (pages 15 et 17).

Offres arrivées à expiration

- Le taux de lancement de 5,9 % de la *HSBC Canada* sur les avances de fonds et les transferts de solde s'est expiré le 30 juin.
- Le taux de lancement pour une période de six mois de la *Banque Scotia* n'est plus disponible.

Autres changements

- La *Banque TD* a modifié la méthode utilisée pour établir le taux d'intérêt applicable à sa carte de crédit Émeraude d'un taux préétabli de 12,9 % à une gamme de taux allant du « taux de base +1,9 % » au « taux de base +6,9 % » (page 16).

Choisir une carte de crédit en quatre étapes

Vous ne savez pas par où commencer pour choisir une carte de crédit? Suivez les quatre étapes présentées ci-dessous pour vous faciliter la tâche.

Étape 1 - Établissez vos besoins. Posez-vous les questions suivantes :

- Combien d'achats effectuerez-vous avec votre carte chaque mois?
- Serez-vous en mesure de payer le solde intégral de votre compte chaque mois?
- Bénéficieriez-vous de programmes de récompenses?
- Êtes-vous prêt à payer des frais annuels?

Étape 2 - Consultez le tableau 1 de la page suivante pour vous aider à choisir un type de carte de crédit (à taux réduit, régulière, pour étudiants, de commerçant ou de paiement). C'est simple comme bonjour :

- La **colonne A** énumère les caractéristiques de chaque type de carte;
- La **colonne B** décrit la façon de s'y prendre pour choisir une carte de crédit en fonction de ses besoins;
- La **colonne C** vous indique le tableau qui compare les diverses cartes de ce type.

Étape 3 - Magasinez pour trouver une carte de crédit dans la catégorie que vous avez choisie. Allez à la page indiquée sous la colonne C pour comparer les caractéristiques des cartes de crédit des différentes sociétés émettrices.

Étape 4 - Avant de faire votre choix, assurez-vous de bien comprendre toutes les conditions qui se rattachent à la carte de crédit. C'est une étape importante qui peut vous amener à épargner beaucoup de temps et d'argent! En comprenant les conditions qui s'appliquent à votre carte de crédit, vous en profiterez davantage et vous réduirez au minimum les inconvénients que présente l'utilisation de la carte. Assurez-vous de bien comprendre les points suivants :

- le taux d'intérêt appliqué aux achats, aux avances de fonds et aux transferts de solde, et la méthode de calcul des frais d'intérêt;
- les frais annuels et autres frais applicables;
- le délai de grâce (expliqué à la page 6);
- le paiement mensuel minimal;
- les conséquences des paiements en retard;
- les autres caractéristiques et points forts, comme les offres de lancement (expliquées à la page 9);
- les étapes à suivre pour présenter une plainte ou faire état d'un problème concernant votre carte de crédit.

Une convention de carte de crédit est un contrat légal. Comme avec tout autre contrat, **assurez-vous de comprendre toutes les conditions qui s'y rattachent avant d'utiliser la carte de crédit. Posez toujours des questions lorsque vous ne comprenez pas quelque chose parfaitement!**

Bénéfices possibles d'une carte de crédit

- Vous aide à établir des antécédents en matière de crédit et une cote de solvabilité
- Peut être plus pratique que de porter de l'argent sur soi
- Permet d'emprunter gratuitement si vous payez *toujours* votre solde intégral par la date d'échéance
- Certains émetteurs de cartes de crédit offrent des incitatifs, tels que des points de récompense que l'on peut appliquer à l'achat de certains produits
- Mode de paiement pratique pour effectuer des achats par téléphone ou sur Internet

Risques potentiels d'une carte de crédit

- Peut amener à dépenser plus et à s'endetter davantage qu'on peut se le permettre
- Peut affecter votre cote de solvabilité si vos paiements mensuels sont en retard
- Certaines conditions de la carte de crédit peuvent être difficiles à comprendre
- Généralement plus dispendieuse que d'autres formes de crédit comme les marges de crédit ou les prêts personnels

Tableau 1: Quelle carte de crédit répond à vos besoins?

	A	B	C
Type de carte	**Caractéristiques**	**À considérer si...**	**Tableau comparatif**
Carte à taux réduit	• **Taux d'intérêt peu élevé (habituellement d'environ 12 %)** • En général, a des frais annuels • Peut avoir des programmes de récompenses	• Vous avez tendance à **reporter un solde** • Vos économies d'intérêts sont **supérieures au montant des frais annuels** (l'exemple 1 à la page 5 vous indique combien vous épargneriez avec une carte à taux réduit)	Pages 15 à 16
Carte régulière	• **Taux d'intérêt plus élevé que la carte à taux réduit (habituellement d'environ 18 %)** • En général, aucuns frais annuels • A souvent des programmes de récompenses	• Vous **payez habituellement le solde intégral** chaque mois • La valeur du programme de récompenses est supérieure aux frais annuels (s'il y a lieu)	Pages 17 à 18
Carte pour étudiants	• En général, a les mêmes caractéristiques que la carte à taux réduit ou régulière, mais est conçue plus particulièrement pour les étudiants • Peut vous aider à établir des antécédents en matière de crédit (voir page 11) • En général, a des programmes de récompenses comme des escomptes dans les librairies ou les magasins de vêtements	• Si vous êtes étudiant • Si vous pouvez profiter des avantages offerts par la société émettrice, tels que les escomptes dans les librairies	Page 19
Carte de commerçant	• **Taux d'intérêt plus élevé que la carte régulière (habituellement d'environ 28 %)** • En général, aucuns frais annuels • En général, offre des rabais sur les produits en magasin ou d'autres programmes de récompenses • En général, peut seulement être utilisée chez le commerçant qui émet la carte ou dans un nombre limité de magasins • Le calcul de l'intérêt est souvent complexe • Certains commerçants vous chargent moins en frais d'intérêt car ils les calculent à partir de la date du relevé, plutôt qu'à partir de la date d'achat, ou si vous payez au moins 50 % de votre solde	• En général, vous **payez votre solde intégral** chaque mois • Vous faites souvent vos achats dans un magasin de détail en particulier • Vous profitez des avantages offerts par le commerçant	Page 20
Carte de paiement	• Le solde doit être payé intégralement chaque mois • En général, a des frais annuels élevés • Le taux de pénalité est élevé pour les paiements en retard (habituellement d'environ 30 %) • En général, il n'y a pas de limite de crédit • A souvent une période de grâce plus longue que d'autres types de cartes • A souvent des programmes de récompenses • En général, peut seulement être utilisée chez le commerçant qui émet la carte ou un nombre limité de magasins	• Vous **payez votre solde intégral** chaque mois • Vous pouvez profiter d'options comme le crédit illimité ou les programmes de récompenses	Page 21

Vous reportez un solde? Options qui vous permettront d'épargner de l'argent

Si vous reportez un solde sur votre carte de crédit, une carte de crédit à taux réduit ou une marge de crédit pourrait vous convenir. Vous pouvez épargner de l'argent en appliquant les principes suivants :

- échanger votre carte de crédit à taux d'intérêt élevé pour une carte de crédit à taux réduit

  OU

- rembourser le solde de votre carte de crédit à taux d'intérêt élevé chaque mois au moyen d'une marge de crédit.

L'exemple 1 démontre combien vous pourriez épargner en utilisant une carte de crédit à taux réduit ou une marge de crédit plutôt qu'avec une carte à laquelle s'applique un taux d'intérêt élevé.

Exemple 1: Combien vous pourriez épargner avec une carte de crédit à taux réduit ou une marge de crédit

	Carte régulière	Carte à taux réduit	Marge de crédit
Solde mensuel moyen	2 500 $	2 500 $	2 500 $
Taux d'intérêt annuel[1]	x 18 %	x 12 %	x 8,75 %
Frais d'intérêt annuels	= 450 $	= 300 $	= 218,75 $
Frais annuels[1]	+ 0 $	+ 20 $	+ 0 $
Coût annuel total	**= 450 $**	**= 320 $**	**= 218,75 $**
Montant total épargné pour un an[2]	–	**130 $**	**231,25 $**

[1] D'après la moyenne des six grandes banques, caisses et coopératives de crédit figurant dans cette publication pour les cartes régulières et les cartes à taux réduit. Pour les marges de crédit, le taux d'intérêt est une approximation de la moyenne de l'industrie en date de novembre 2002 et variera selon l'institution et selon votre cote de crédit.

[2] Cet exemple part du principe que vous reportez un solde constant de 2 500 $ et que vous versez les paiements minimums dans le délai prescrit. Dans le cas contraire, votre taux d'intérêt peut augmenter ou encore d'autres frais peuvent faire augmenter le montant global de vos coûts. Si vous comparez les cartes à taux réduit aux cartes de commerçant, pour un solde impayé identique, vous pouvez épargner davantage.

Comment l'intérêt est calculé sur les cartes de crédit

Si vous réglez toujours intégralement votre solde de carte de crédit par la date d'échéance, vous ne payez jamais d'intérêt.

Sinon, il est important de comprendre comment votre société émettrice calcule les frais d'intérêt qu'elle applique aux diverses transactions que vous pouvez effectuer avec votre carte de crédit.

Les nouveaux achats

- Sont les achats qui figurent sur votre relevé pour la première fois.
- **Ceux-ci pourraient bénéficier d'une période sans intérêt à certaines conditions** (consultez la section suivante portant sur la période sans intérêt).

Les anciens achats

- Sont les achats qui figuraient sur un relevé antérieur et qui n'ont pas été réglés.
- **Ceux-ci sont assujettis à des frais d'intérêt calculés à partir de la date à laquelle ces achats ont été effectués** (certains émetteurs calculent l'intérêt à partir de la date à laquelle ils sont inscrits au relevé), jusqu'à ce qu'ils soient réglés intégralement.

Les avances de fonds et les transferts de solde

- **Les frais d'intérêt sont toujours calculés à partir de la date de l'avance de fonds ou du transfert de solde.**
- Aucune période sans intérêt ne s'applique.

Période sans intérêt pour les nouveaux achats

Par période sans intérêt pour les nouveaux achats, on entend le temps qui s'écoule entre la date de l'achat et la date à laquelle l'émetteur de la carte commence à appliquer des frais d'intérêt à cet achat. **Mais la période sans intérêt s'applique seulement si certaines conditions sont respectées** (voir la section « Quand s'applique la période sans intérêt? » à la page suivante).

La période sans intérêt comporte deux parties :

1) la période entre la date de l'achat et la date du relevé, et

2) la période entre la date du relevé et la date d'échéance du paiement. **Celle-ci se nomme délai de grâce**, et est fourni par la société émettrice. Le délai de grâce peut varier de 19 à 26 jours. Reportez-vous aux tableaux comparatifs figurant à l'arrière de ce guide pour trouver la durée du délai de grâce dont vous disposez, ou renseignez-vous auprès de votre société émettrice.

Voyons l'exemple d'une période sans intérêt :

- Le relevé de M. Lévesque couvre les transactions qu'il a effectuées entre le 1er octobre et le 31 octobre (cycle de facturation de 31 jours);
- M. Lévesque a effectué un nouvel achat le 5 octobre;
- Sa date d'échéance est le 19 novembre. Par conséquent, le délai de grâce accordé par la société émettrice est de 19 jours.

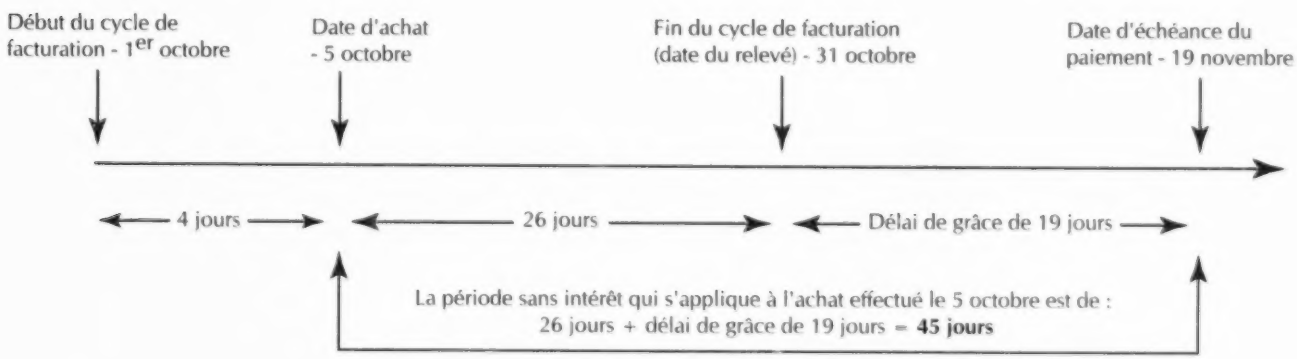

La période sans intérêt globale qui s'applique à l'achat qu'a affectué M. Lévesque le 5 octobre est de 45 jours, **mais s'applique seulement si certaines conditions sont respectées** (voir la section « Quand s'applique la période sans intérêt? » à la page suivante).

Quand s'applique la période sans intérêt?

Pour déterminer si la période sans intérêt s'applique à vos nouveaux achats, les émetteurs des carte de crédit utilisent une de deux méthodes (décrites au tableau 2 comme méthode 1 et méthode 2). Pour savoir quelle méthode s'applique à votre carte, adressez-vous à votre émetteur de carte de crédit, ou consultez les tableaux comparatifs à la fin de ce guide.

Tableau 2: Méthodes d'application des périodes sans intérêt

Méthode 1	Méthode 2
Pour que la période sans intérêt s'applique à vos nouveaux achats, vous devez payer **le solde intégral du mois courant, par la date d'échéance.**	Pour que la période sans intérêt s'applique à vos nouveaux achats, vous devez payer le solde du mois courant **intégralement, par la date d'échéance, et aussi avoir payé intégralement le solde du mois précédent, par la date d'échéance** (c'est-à-dire, vous ne devez pas reporter un solde du mois précédent).

Exemple :

M. Lévesque a reporté un solde de 2 000 $ du mois de septembre (c'est-à-dire qu'il n'a pas payé intégralement son solde du mois de septembre). Au mois d'octobre, il a effectué un nouvel achat (1 000 $ en date du 5 octobre). Il a payé son nouveau solde en entier, en respectant la date d'échéance indiquée sur le relevé (le 19 novembre).

Si l'émetteur de cartes de crédit de M. Lévesque applique la méthode 1 :
M. Lévesque ne devra payer des intérêts que sur le solde de 2 000 $ reporté du mois de septembre. Il bénéficiera donc de la période sans intérêt sur son nouvel achat du 5 octobre car il a réglé intégralement son solde du mois d'octobre par la date d'échéance.

Si l'émetteur de cartes de crédit de M. Lévesque applique la méthode 2 :
M. Lévesque devra payer des intérêts sur son solde de 2 000 $ reporté du mois de septembre **ainsi que** sur le nouvel achat de 1 000 $, et ce, parce que M. Lévesque n'a pas payé intégralement son solde du mois de septembre.

Diagramme schématique de la période sans intérêt

Suivez le diagramme schématique présenté ci-dessous pour savoir si la période sans intérêt s'applique à vos nouveaux achats. Vérifiez les tableaux comparatifs à la fin de ce guide pour savoir quelle méthode utilise votre émetteur de cartes de crédit.

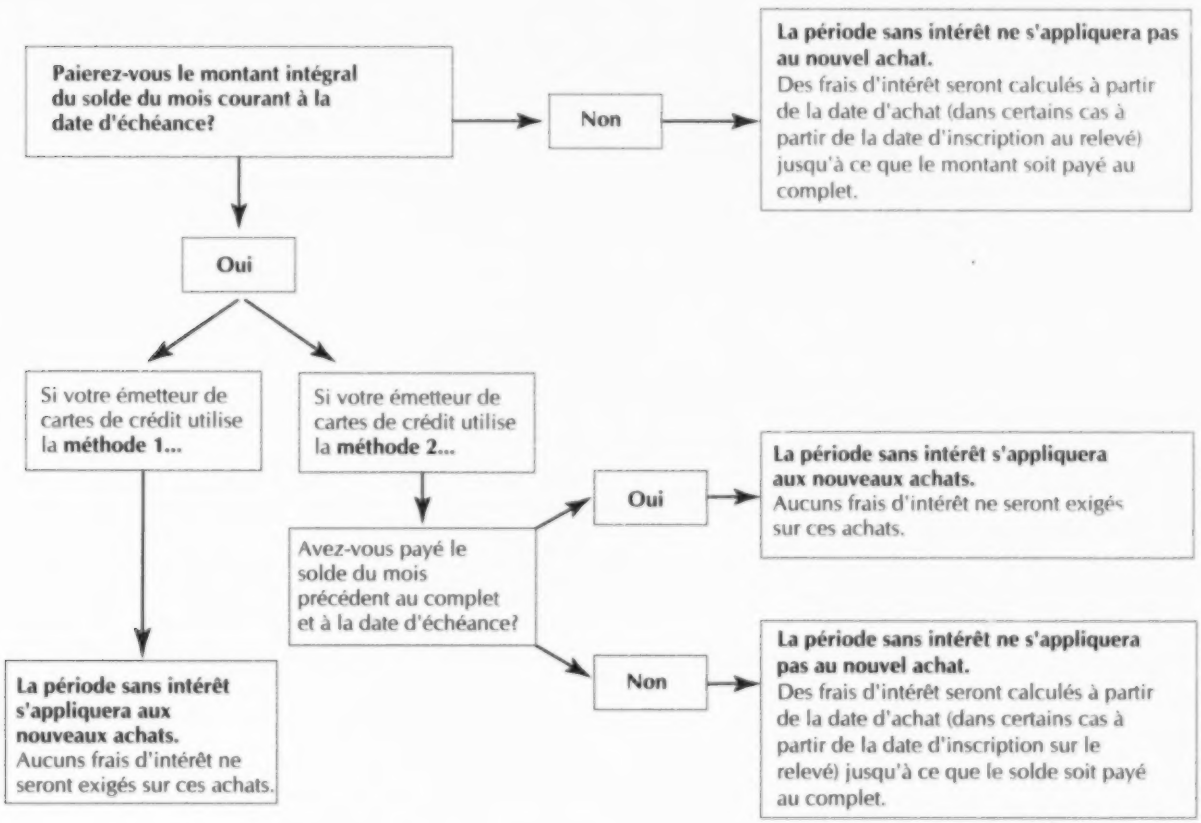

À propos des taux d'intérêt de lancement peu élevés

Avez-vous reçu des offres de cartes de crédit auxquelles s'appliquent des taux d'intérêt de lancement intéressants? Si vous reportez un solde sur votre carte de crédit, ces offres pourraient vous être avantageuses. Toutefois, vous devez savoir qu'en général, ces taux réduits s'appliquent pour une **période limitée seulement.** Lorsque la période de lancement prend fin, le taux d'intérêt augmentera au taux régulier de la carte (voir les tableaux comparatifs à la fin de ce guide).

Avant de faire la demande de carte de crédit spécifique, il est important que vous compreniez les conditions de l'offre de lancement. Demandez à la société émettrice :

- à quelle(s) transaction(s) s'applique l'offre de lancement;
- quand l'offre de lancement prend fin;
- quel sera le taux d'intérêt régulier à la fin de la période visée par l'offre de lancement;
- si la période visée par le taux d'intérêt de lancement prendra fin soudainement au cas ou vous effectuiez un paiement en retard ou dépassiez la limite de crédit;
- s'il y a d'autres frais ou conditions qui s'appliquent à l'offre.

Ne tenez pas compte d'un seul facteur, comme le taux d'intérêt de lancement, pour prendre la décision d'acquérir une carte de crédit. Pour déterminer si la carte de crédit que vous envisagez est celle qui vous convient, il faut en comprendre toutes les conditions et caractéristiques.

Savoir tirer profit des taux d'intérêt de lancement peu élevés

Avant d'accepter une carte qui comporte un taux d'intérêt de lancement peu élevé, assurez-vous de demander à la société émettrice à quelles transactions s'applique l'offre. Si le taux de lancement peu élevé s'applique uniquement aux transferts de solde et/ou aux avances de fonds (et non aux achats), **limitez vos nouveaux achats** jusqu'à ce que le transfert de solde ou l'avance de fonds soit réglé pour épargner de l'argent à long terme.

Si par contre vous continuez à faire des achats tout en ayant un solde impayé, vous pourriez ne pas profiter autant du taux d'intérêt de lancement peu élevé qui s'applique à votre transfert de solde ou avance de fonds, et ce, pour deux raisons : vous perdez la période sans intérêt sur les nouveaux achats et vos paiements seront appliqués en premier à la dette à laquelle s'applique le taux d'intérêt le moins élevé. Ces deux raisons sont expliquées ci-dessous.

1) Perte de la période sans intérêt sur les nouveaux achats

Si vous ne réglez pas le solde intégral à la fin du premier mois, **vous perdez la période sans intérêt sur les nouveaux achats** (voir les pages 6 à 8 pour une explication de la période sans intérêt). **Vous commencez donc à payer des intérêts, calculés habituellement au taux régulier plus élevé** qui s'applique sur la carte de crédit, sur les nouveaux achats que vous effectuez à compter de la date d'achat ou, dans certains cas, la date à laquelle ils sont inscrits au relevé.

2) Vos paiements sont appliqués en premier à la dette à laquelle s'applique le taux d'intérêt le moins élevé

La plupart des émetteurs de cartes de crédit **appliquent vos paiements aux transferts de solde et aux avances de fonds avant de les appliquer aux achats. C'est ce qu'on appelle « l'ordre des transactions » aux fins de paiements.** Si vous effectuez un transfert de solde ou une avance de fonds et par la suite, vous effectuez de nouveaux achats, **vous finissez par réduire votre potentiel d'épargne car vous commencez par rembourser la dette à laquelle s'applique le taux d'intérêt le moins élevé** (le transfert de solde ou l'avance de fonds) et vous reportez la dette à taux d'intérêt plus élevé (les achats) pendant une plus longue période. (Voir l'exemple 2 à la page suivante).

Toutefois, l'ordre des transactions peut varier d'une société émettrice à l'autre. Demandez à votre société émettrice de vous expliquer quel est « l'ordre des transactions » qui s'applique à vos paiements.

Exemple 2: Savoir tirer profit des taux d'intérêt de lancement peu élevés

Dans les deux cas suivants :

- Le 1er octobre, vous transférez un solde de 5 000 $ d'une ancienne carte à une nouvelle pour profiter d'un taux d'intérêt de lancement intéressant.
- Votre nouvelle carte offre un taux de lancement de 6 % sur les transferts de solde et un taux d'intérêt annuel de 18 % sur les achats.
- Vos paiements s'appliquent d'abord aux transferts de solde, puis aux achats.
- **Dans les deux cas, vous aurez un solde impayé de 5 000 $, mais vous paierez 9,06 $ de moins en frais d'intérêt dans le premier cas.**

Cas 1 :

- Vous ne faites **aucun autre achat** pendant le mois.
- Vous paierez **25,47 $** en frais d'intérêt.

Cas 1: Aucun autre achat	**Solde impayé**
1er octobre : transfert de solde	5 000 $
31 octobre : solde impayé	**5 000 $**
Taux d'intérêt annuel sur le transfert de solde	6 %
Frais d'intérêt imposés en octobre	**25,47 $***
* 5 000 $ x (6 % d'intérêt) ÷ 365 [jours par année] x **31** jours) = 25,47 $	

Cas 2:

- Quelques jours après le transfert de solde, vous effectuez un **achat** de 1 000 $ avec votre nouvelle carte.
- Le jour suivant l'achat, vous faites **un paiement partiel** de 1 000 $ pour ramener le solde impayé à 5 000 $.
- Vous paierez **34,53 $** en frais d'intérêt.

Cas 2: Achat de 1 000 $	**Solde impayé**	
	Du transfert de solde	De l'achat
1er octobre : transfert de solde	5 000 $	
5 octobre : achat de 1 000 $		1 000 $
6 octobre : paiement partiel de 1 000 $ (appliqué au transfert de solde)	4 000 $	
31 octobre : solde total impayé = 5 000 $	**4 000 $**	**1 000 $**
Taux d'intérêt annuel sur chaque solde	6 %	18 %
Frais d'intérêt imposés en octobre	21,21 $*	13,32 $**
Total des frais d'intérêt imposés en octobre	**34,53 $**	
*Transfert de solde :	5 000 $ x (6 % d'intérêt ÷ 365 [jours par année] x **5** jours) + 4 000 $ x (6 % d'intérêt ÷ 365 [jours par année] x **26** jours) = 21,21 $	
** Achat :	0 $ x (18 % d'intérêt ÷ 365 [jours par année] x **4** jours) + 1 000 $ x (18 % d'intérêt ÷ 365 [jours par année] x **27** jours) = 13,32 $	

Vos antécédents en matière de crédit

Le dossier dans lequel sont versés vos antécédents en matière de crédit se trouve entre les mains de l'une des deux principales agences d'évaluation du crédit au Canada, Equifax ou TransUnion, ou des deux (selon l'agence avec laquelle votre institution financière ou les commerçants avec lesquels vous faites affaire traitent).

Lorsque vous signez un document comme un bail ou une demande de carte de crédit, **vous autorisez cette société à vérifier vos antécédents en matière de crédit.** De temps à autre, la société envoie de l'information concernant vos habitudes de paiement aux agences d'évaluation du crédit.

Votre dossier de crédit brosse un tableau de votre situation financière, actuelle et passée. En bref, il indique :

- votre (vos) lieu(x) de résidence;
- vos antécédents professionnels;
- vos dettes courantes;
- si vous payez vos factures à temps;
- si une institution financière a refusé de vous consentir un prêt dans le passé;
- vos antécédents en matière de faillite, le cas échéant.

Vous devriez demander une copie de votre dossier de crédit au moins une fois par an. Ce service vous est généralement offert gratuitement. Si vous pensez que l'information versée à votre dossier n'est pas exacte, vous pouvez demander à l'agence d'évaluation du crédit ou à la société qui vous a fourni le crédit d'examiner le dossier de plus près. Pour obtenir davantage de renseignements sur la façon de vous y prendre pour demander une copie de votre dossier de crédit, communiquez avec Equifax et TransUnion. Voici leurs coordonnées :

Equifax Canada
www.equifax.com 1 800 465-7166 (sans frais)

TransUnion Canada
www.tuc.ca 1 866 525-0262 (sans frais)

Établir ses antécédents en matière de crédit

Lorsque vous faites la demande pour une carte de crédit, l'institution financière ou le commerçant voudra probablement vérifier vos antécédents en matière de crédit, afin de prédire si vous rembourserez ou non l'argent emprunté.

Lorsque votre demande aura été approuvée et que vous commencerez à utiliser votre carte de crédit, **la société émettrice fera état de vos transactions à l'agence d'évaluation du crédit** (par exemple, elle lui indiquera votre solde impayé et lui précisera si vous effectuez les paiements mensuels requis). C'est ainsi que vous établirez vos antécédents en matière de crédit et que vous obtiendrez une cote de solvabilité.

De bons antécédents en matière de crédit, c'est essentiel! Dans le cas contraire, on peut vous refuser un prêt (par exemple une hypothèque, un prêt automobile ou un prêt personnel), ou encore vous pourriez être appelé à payer beaucoup plus pour ce genre de prêt. En outre, vous pourriez subir d'autres conséquences désagréables, par exemple ne pas pouvoir signer un bail pour un appartement, car les propriétaires peuvent aussi avoir accès à vos antécédents en matière de crédit. Vous pouvez vous y prendre de nombreuses façons pour établir et maintenir de bons antécédents en matière de crédit. À ce propos, consultez l'encadré ci-dessous.

Comment établir et maintenir de bons antécédents en matière de crédit

- ESSAYEZ de toujours payer vos factures à temps.
- COMMUNIQUEZ avec vos créanciers si vous avez de la difficulté à effectuer vos paiements.
- ASSUREZ-VOUS que vos relevés mensuels ne contiennent pas d'erreurs.
- VÉRIFIEZ vos relevés mensuels pour vous tenir au courant des changements que la société émettrice pourrait apporter à votre convention de carte de crédit.
- DEMANDEZ votre dossier de crédit aux agences d'évaluation du crédit, au moins une fois par an, pour vous assurer qu'il ne contient aucune erreur.
- ASSUREZ-VOUS de traiter avec des sociétés que vous connaissez et dans lesquelles vous avez confiance.
- Veillez à ne PAS ACCEPTER ou UTILISER une forme de crédit que vous ne comprenez pas parfaitement et dont vous ne saisissez pas toutes les conditions. Cette démarche évitera des malentendus entre vous et la société émettrice.
- N'ATTENDEZ PAS pour signaler des transactions non autorisées inscrites sur votre relevé. Communiquez avec la société émettrice immédiatement.
- NE DÉPASSEZ PAS votre limite de carte de crédit.

Comment vous protéger contre les transactions non autorisées

- Dès que vous recevez une nouvelle carte de crédit, **signez-la au verso**. Annulez et détruisez les cartes que vous n'utilisez plus.
- Assurez-vous que vos relevés mensuels ne contiennent que les transactions que vous avez effectuées pendant le mois. **Signalez immédiatement toute transaction non autorisée à la société émettrice de votre carte de crédit.**
- Ne donnez aucun renseignement personnel ni le numéro de votre carte de crédit au téléphone ou sur Internet à moins que vous ne soyez sûr de traiter avec une société que vous connaissez et dans laquelle vous avez confiance.
- Conservez en lieu sûr les renseignements importants comme votre date de naissance, votre numéro d'assurance sociale (NAS) ou autres renseignements personnels sur votre identité.
- **Demandez une copie de votre dossier de crédit une fois par an**, pour vous assurer qu'il contient des renseignements exacts et qu'aucune information concernant des prêts ou des activités que vous n'avez pas autorisés n'y est versée (pour en savoir plus sur votre dossier de crédit, voir page 11).
- Ne gardez pas votre numéro d'identification personnel (NIP) avec votre carte de crédit et ne le divulguez jamais à personne.

Quoi faire si des transactions non autorisées sont inscrites sur votre relevé de compte

Si des transactions non autorisées sont inscrites sur votre compte de carte de crédit, veuillez suivre les étapes ci-dessous pour savoir si vous pouvez obtenir un remboursement.

Étape 1 :
Communiquez avec la société émettrice de votre carte de crédit immédiatement, pour lui signaler les transactions non autorisées.

Étape 2 :
Relisez votre contrat de carte de crédit. D'après la loi, votre contrat doit contenir une disposition concernant votre responsabilité maximale (habituellement 50 $) en cas de carte perdue ou volée, ou en cas d'utilisation non autorisée du numéro de votre carte de crédit.

Étape 3 :
Informez-vous pour savoir si la société émettrice de votre carte de crédit offre une « responsabilité zéro » à l'égard des transactions non autorisées. Par exemple, les titulaires des cartes Visa et MasterCard bénéficient d'une protection au-delà de la responsabilité maximale précisée dans leur contrat de carte de crédit. Cette protection passe par un engagement public que Visa et MasterCard appellent la « politique de la responsabilité zéro ». Si vous perdez votre carte de crédit Visa ou MasterCard, si on vous la vole, ou si quelqu'un utilise le numéro de votre carte pour effectuer des transactions que vous n'avez pas autorisées, vous obtenez habituellement un remboursement.

La politique s'applique aux transactions effectuées sur Internet, par téléphone ou chez les commerçants, **mais pourrait exclure les transactions effectuées au moyen du numéro d'identification personnel (NIP)** – par exemple, une avance de fonds faite sur votre carte à un guichet automatique (GA) – **et les transactions faites au moyen des cartes de crédit professionnelles**. Renseignez-vous auprès de votre société émettrice pour vérifier si elle a une politique à cet effet et comment elle peut vous protéger. **Notez que ces politiques ne figurent pas dans les conventions de cartes de crédit**, car il s'agit d'engagements publics et non de prescriptions légales.

NOTES

TABLEAUX COMPARATIFS DES CARTES DE CRÉDIT

La section qui suit comporte plusieurs tableaux qui comparent les caractéristiques et coûts d'utilisation de diverses cartes de crédit.

Cartes de crédit à taux réduit

Consultez l'exemple 1 à la page 5 pour déterminer combien vous pourriez épargner en utilisant une carte de crédit à taux réduit.

Les cartes de crédit à taux réduit sont de deux sortes :

a) ***les cartes de crédit à taux réduit : taux d'intérêt déterminé avant la demande de la carte;***

b) ***les cartes de crédit à taux réduit : taux d'intérêt déterminé uniquement au moment de l'envoi de la carte.*** Puisque le taux d'intérêt que vous recevrez dépendra de vos antécédents en matière de crédit, vous ne connaîtrez pas exactement le taux auquel vous serez assujetti au moment de votre demande; vous le connaîtrez uniquement lorsque vous recevrez votre carte. Il y a toutefois une exception : lorsque vous recevez une offre de carte de crédit personnalisée, le taux d'intérêt auquel vous serez assujetti est établi au moment de l'offre. **Si le taux d'intérêt est un facteur important dans votre prise de décision, assurez-vous d'être à l'aise avec le taux applicable avant d'activer ou d'utiliser la carte.**

a) Cartes de crédit à taux réduit : taux d'intérêt déterminé avant la demande de la carte

Société émettrice (en ordre alphabétique)	Nom de la carte	Frais annuels ($)	Taux d'intérêt annuel pour les achats[1] (%)	Taux d'intérêt annuel pour les avances de fonds[2] (%)	Taux d'intérêt annuel pour les transferts de solde[2] (%)	Délai de grâce pour les achats[3] (jours/méthode)
Banque CS Alterna	Option à taux réduit MasterCard	15	12,90	7,90	7,90	23 – M1
Banque Laurentienne	Visa Noire (option à taux réduit)	29	10,50	10,50	10,50	21 – M1
Banque Nationale	Option à taux réduit MasterCard	15	13,90	8,90	8,90	21 – M1
Banque Royale	Visa Classique option taux d'intérêt réduit	25	10,50	10,50	10,50	21 – M1[4] ou M2
Banque Scotia	Visa minima ordinaire Visa minima sans cotisation	29 –	9,90 11,90	9,90 11,90	9,90 11,90	26 – M1 26 – M1
BMO Banque de Montréal	**MasterCard Mosaik avec option à taux réduit**	15	12,90	7,90	7,90	19 – M1
CIBC	Carte Sélecte CIBC-Visa	29	10,50	10,50	10,50	24 – M1
CS CO-OP	Option à taux réduit MasterCard	15	12,90	7,90	7,90	23 – M1
Fédération Desjardins	Visa Classique option à taux réduit	25	8,90	8,90	8,90	21 – M1
HSBC	Option à taux réduit MasterCard	15	12,90	7,90	7,90	23 – M1
Niagara Credit Union	MasterCard option à taux réduit	25	**13,90**	**13,90**	**13,90**	21 – M1
Vancouver City Savings Credit Union	EnviroFund Visa (taux réduit)	25	**9,75**	**9,75**	**9,75**	21 – M1

[1] Si le solde n'est pas payé en entier par la date d'échéance, les frais d'intérêt sont calculés à partir de la date d'achat - ou, dans certains cas, à partir de la date d'inscription à votre relevé.

[2] Pour les avances de fonds ou les transferts de solde, les frais d'intérêt sont calculés à partir de la date de l'emprunt. Il n'y a aucun délai de grâce.

[3] Le délai de grâce représente le nombre de jours entre la date de l'état de compte et la date d'échéance du paiement de solde. La période actuelle sans intérêt pourrait être plus longue, dépendant de la date d'achat. M1 (méthode 1) et M2 (méthode 2) désignent la manière utilisée par votre société émettrice pour appliquer le délai de grâce. Consultez les pages 6 à 8 pour une description détaillée des deux méthodes.

[4] La Banque Royale indique qu'elle utilise présentement la méthode 1 (M1) pour ces comptes, mais ses documents de divulgation permettent l'utilisation de la méthode 2 (M2).

Les changements ou les ajouts depuis le numéro d'été 2002 sont présentés en caractères gras.

Cartes de crédit à taux réduit (suite)

b) Cartes de crédit à taux réduit : taux d'intérêt déterminé uniquement au moment de l'envoi de la carte

Société émettrice (en ordre alphabétique)	Nom de la carte	Frais annuels ($)	Taux d'intérêt annuel pour les achats[1] (%)	Taux d'intérêt annuel pour les avances de fonds[2] (%)	Taux d'intérêt annuel pour les transferts de solde[2] (%)	Délai de grâce pour les achats[3] (jours/méthode)
Banque Nationale	Syncro MasterCard	35	Taux de base +4 % ou 6 %[4]	Taux de base +4 % ou 6 %[4]	Taux de base +4 % ou 6 %[4]	21 – M1
Banque Scotia	Ligne de crédit Visa Scotia	–	Aussi bas que le taux de base +2,5 %[4]	Aussi bas que le taux de base +2,5 %[4]	Aussi bas que le taux de base +2,5 %[4]	26 – M1
Banque TD	Visa Émeraude	12	**Taux de base +1,9 % au taux de base +6,9 %[4]**	**Taux de base +1,9 % au taux de base +6,9 %[4]**	**Taux de base +1,9 % au taux de base +6,9 %[4]**	21 – M1

[1] Si le solde n'est pas payé en entier par la date d'échéance, les frais d'intérêt sont calculés à partir de la date d'achat - ou, dans certains cas, à partir de la date d'inscription à votre relevé.
[2] Pour les avances de fonds ou les transferts de solde, les frais d'intérêt sont calculés à partir de la date de l'emprunt. Il n'y a aucun délai de grâce.
[3] Le délai de grâce représente le nombre de jours entre la date de l'état de compte et la date d'échéance du paiement de solde. La période actuelle sans intérêt pourrait être plus longue, dépendant de la date d'achat. M1 (méthode 1) et M2 (méthode 2) désignent la manière utilisée par votre société émettrice pour appliquer le délai de grâce. Consultez les pages 6 à 8 pour une description détaillée des deux méthodes.
[4] Selon votre dossier de crédit

Les changements ou les ajouts depuis le numéro d'été 2002 sont présentés en caractères gras.

Cartes de crédit régulières

Les cartes de crédit régulières sont de deux sortes :

a) ***les cartes de crédit régulières : taux d'intérêt déterminé avant la demande de la carte;***

b) ***les cartes de crédit régulières : taux d'intérêt déterminé uniquement au moment de l'envoi de la carte***. Puisque le taux d'intérêt que vous recevrez dépendra de vos antécédents en matière de crédit, vous ne connaîtrez pas exactement le taux auquel vous serez assujetti au moment de votre demande; vous le connaîtrez uniquement lorsque vous recevrez votre carte. Il y a toutefois une exception : lorsque vous recevez une offre de carte de crédit personnalisée, le taux d'intérêt auquel vous serez assujetti est établi au moment de l'offre. **Si le taux d'intérêt est un facteur important dans votre prise de décision, assurez-vous d'être à l'aise avec le taux applicable avant d'activer ou d'utiliser la carte.**

a) Cartes de crédit régulières : taux d'intérêt déterminé avant la demande de la carte

Société émettrice (en ordre alphabétique)	Nom de la carte	Frais annuels ($)	Taux d'intérêt annuel pour les achats[1] (%)	Taux d'intérêt annuel pour les avances de fonds[2] (%)	Taux d'intérêt annuel pour les transferts de solde[2] (%)	Délai de grâce pour les achats[3] (jours/méthode)
Banque le Choix du Président	Carte MasterCard Services financiers le Choix du Président	–	17,97	17,97	5,97 sur les transferts de solde de plus de 200 $ effectués avant le 31 décembre 2002 (taux applicable jusqu'à remboursement en entier du solde transféré)	25 – M1
Banque CS Alterna	MasterCard	–	18,40	18,40	18,40	19 – M1
Banque Laurentienne	Visa Noire	–	17,99	17,99	17,99	21 – M1
Banque Nationale	MasterCard régulière	–	18,90	18,90	18,90	21 – M1
Banque Royale	Visa Classique	–	17,90	18,50	18,50	21 – M1[4] ou M2
Banque Scotia	Visa Classique sans frais Visa Classique	– 8	18,50 17,90	18,50 17,90	18,50 17,90	26 – M1 26 – M1
Banque TD	Visa TD Verte	–	18,50	18,50	18,50	21 – M1
BMO Banque de Montréal	**MasterCard Mosaik avec option sans frais**	–	18,40	18,40	18,40	19 – M1
Canadian Tire	Options MasterCard	–	18,90	18,90	18,90	21 – M1
CIBC	CIBC Visa Classique Entourage American Express	– –	18,50 19,50	18,50 19,50	18,50 19,50	24 – M1 24 – M1
CS CO-OP	MasterCard	–	18,40	18,40	18,40	19 – M1
Diners Club International	Carte régulière	65	22,00	22,00	22,00	25 – M2
Fédération Desjardins	Visa Classique	–	17,90	17,90	17,90	21 – M1
HSBC	MasterCard	–	18,40	18,40	18,40	19 – M1
Niagara Credit Union	**Loyalty MasterCard sans frais**	–	18,90	18,90	18,90	15 – M1
Vancouver City Savings Credit Union	EnviroFund Visa	–	**17,75**	**17,75**	**17,75**	21 – M1

[1] Si le solde n'est pas payé en entier par la date d'échéance, les frais d'intérêt sont calculés à partir de la date d'achat - ou, dans certains cas, à partir de la date d'inscription à votre relevé.

[2] Pour les avances de fonds ou les transferts de solde, les frais d'intérêt sont calculés à partir de la date de l'emprunt. Il n'y a aucun délai de grâce.

[3] Le délai de grâce représente le nombre de jours entre la date de l'état de compte et la date d'échéance du paiement de solde. La période actuelle sans intérêt pourrait être plus longue, dépendant de la date d'achat. M1 (méthode 1) et M2 (méthode 2) désignent la manière utilisée par votre société émettrice pour appliquer le délai de grâce. Consultez les pages 6 à 8 pour une description détaillée des deux méthodes.

[4] La Banque Royale indique qu'elle utilise présentement la méthode 1 (M1) pour ces comptes, mais ses documents de divulgation permettent l'utilisation de la méthode 2 (M2).

Les changements ou les ajouts depuis le numéro d'été 2002 sont présentés en caractères gras.

Cartes de crédit régulières (suite)

b) Cartes de crédit régulières : taux d'intérêt déterminé uniquement au moment de l'envoi de la carte

Société émettrice (en ordre alphabétique)	Nom de la carte	Frais annuels ($)	Taux d'intérêt annuel pour les achats[1] (%)	Taux d'intérêt annuel pour les avances de fonds[2] (%)	Taux d'intérêt annuel pour les transferts de solde[2] (%)	Délai de grâce pour les achats[3] (jours/méthode)
American Express	Carte régulière	–	9,90 (taux de lancement applicable pendant 6 mois) 17,99 – 19,99 (par la suite)[4]	19,99	9,90 (taux de lancement applicable pendant 6 mois) 17,99 – 19,99 (par la suite)[4]	21 – M2
Banque Capital One	MasterCard	–	**2,9** (taux de lancement applicable pendant 6 mois) **7,90** – 19,80 (par la suite)[4]	19,80	**2,9** (taux de lancement applicable pendant 6 mois) **7,90** – 19,80 (par la suite)[4]	25 – M2
Citibank	Citi MasterCard	–	16,90 – 18,50[4]	16,90 – 18,50[4]	4,90 (taux de lancement applicable pendant 6 mois) 16,90 – 18,50 (par la suite)[4]	20 à 25 – M2
MBNA Canada	MasterCard Privilège	–	9,99 - 19,99[4]	9,99 - 19,99[4]	1,90 (taux de lancement applicable pendant 4 mois) 9,99 - 19,99 (par la suite)[4]	25 - M2

[1] Si le solde n'est pas payé en entier par la date d'échéance, les frais d'intérêt sont calculés à partir de la date d'achat - ou, dans certains cas, à partir de la date d'inscription à votre relevé.
[2] Pour les avances de fonds ou les transferts de solde, les frais d'intérêt sont calculés à partir de la date de l'emprunt. Il n'y a aucun délai de grâce.
[3] Le délai de grâce représente le nombre de jours entre la date de l'état de compte et la date d'échéance du paiement de solde. La période actuelle sans intérêt pourrait être plus longue, dépendant de la date d'achat. M1 (méthode 1) et M2 (méthode 2) désignent la manière utilisée par votre société émettrice pour appliquer le délai de grâce. Consultez les pages 6 à 8 pour une description détaillée des deux méthodes.
[4] Selon votre dossier de crédit

Les changements ou les ajouts depuis le numéro d'été 2002 sont présentés en caractères gras.

Cartes de crédit pour étudiants

Le tableau ci-dessous compare les cartes de crédit qui s'adressent précisément aux étudiants. Habituellement, ces cartes s'accompagnent d'une limite de crédit moins élevée (généralement entre 500 $ et 1 000 $) que les autres types de cartes de crédit.

Les étudiants peuvent également envisager d'autres cartes (les cartes à taux réduit, régulières, de commerçant ou de paiement) s'ils satisfont aux exigences qui les accompagnent (habituellement, un niveau de revenu minimal).

Cartes de crédit pour étudiants

Sociétés émettrices (dans l'ordre alphabétique)	Nom de la carte	Frais annuels ($)	Taux d'intérêt annuel pour les achats[1] (%)	Taux d'intérêt annuel pour les avances de fonds[2] (%)	Taux d'intérêt annuel pour les transferts de solde[2] (%)	Période de grâce pour les achats[3] (jours/méthode)
Banque CS Alterna	MasterCard pour étudiants	–	18,40	18,40	18,40	19 – M1
Banque Royale	Visa Classique pour étudiants	–	17,90	18,50	18,50	21 – M1[4] ou M2
Banque Scotia	Visa pour étudiants	–	17,90	17,90	17,90	26 – M1
CS CO-OP	MasterCard pour étudiants	–	18,40	18,40	18,40	19 – M1
Fédération Desjardins	Visa Desjardins – plan d.étudiants	–	17,90	17,90	17,90	21 – M1
	Visa Desjardins – plan d.étudiants – option à taux réduit	25	8,90	8,90	8,90	21 – M1
Niagara Credit Union	MasterCard pour étudiants	–	18,75	18,75	18,75	21 – M1
Vancouver City Savings Credit Union	Envirofund Student Visa	–	17,75	17,75	17,75	21 – M1

[1] Si le solde n'est pas payé en entier par la date d'échéance, les frais d'intérêt sont calculés à partir de la date d'achat - ou, dans certains cas, à partir de la date d'inscription à votre relevé.
[2] Pour les avances de fonds ou les transferts de solde, les frais d'intérêt sont calculés à partir de la date de l'emprunt. Il n'y a aucun délai de grâce.
[3] Le délai de grâce représente le nombre de jours entre la date de l'état de compte et la date d'échéance du paiement de solde. La période actuelle sans intérêt pourrait être plus longue, dépendant de la date d'achat. M1 (méthode 1) et M2 (méthode 2) désignent la manière utilisée par votre société émettrice pour appliquer le délai de grâce. Consultez les pages 6 à 8 pour une description détaillée des deux méthodes.
[4] La Banque Royale indique qu'elle utilise présentement la méthode 1 (M1) pour ces comptes, mais ses documents de divulgation permettent l'utilisation de la méthode 2 (M2).

Cartes de crédit de commerçant

Société émettrice (en ordre alphabétique)	Frais annuels ($)	Taux d'intérêt (%)	Délai de grâce pour les achats[1] (jours/méthode)	Intérêt calculé à partir de la date de l'achat	Intérêt calculé à partir de la date du relevé[2]
Canadian Tire	–	28,8	25-30 – M1	-	✓
HBC[3]	–	28,8	25-30 – M1	-	✓
Petro-Canada	–	24,0	25-30 – M2	✓	-
Sears	–	28,8	25-30 – M1	-	✓

[1] Le délai de grâce représente le nombre de jours entre la date de l'état de compte et la date d'échéance du paiement de solde. La période actuelle sans intérêt pourrait être plus longue, dépendant de la date d'achat. M1 (méthode 1) et M2 (méthode 2) désignent la manière utilisée par votre société émettrice pour appliquer le délai de grâce. Consultez les pages 6 à 8 pour une description détaillée des deux méthodes.

[2] Certains commerçants vous chargent moins en frais d'intérêt car ils les calculent à partir de la date du relevé, plutôt qu'à partir de la date d'achat.

[3] Depuis septembre 2001, les nouvelles cartes de crédit Zellers et Compagnie de la Baie d'Hudson sont émises sous la marque HBC. Par contre, les cartes Zellers et Compagnie de la Baie d'Hudson émises avant le 1er septembre demeurent en circulation.

Cartes de paiement

Société émettrice (en ordre alphabétique)	Frais annuels ($)	Taux d'intérêt (%)	Délai de grâce pour les achats[1] (jours/méthode)	Intérêt calculé à partir de la date de l'achat	Intérêt calculé à partir de la date du relevé[2]
American Express	55	30,0	30 – M2	–	✓
Diners Club International	65	30,0	52 à 60 – M2	–	✓
Irving Oil	–	24,0	25 – M1	–	✓

[1] Le délai de grâce représente le nombre de jours entre la date de l'état de compte et la date d'échéance du paiement de solde. La période actuelle sans intérêt pourrait être plus longue, dépendant de la date d'achat. M1 (méthode 1) et M2 (méthode 2) désignent la manière utilisée par votre société émettrice pour appliquer le délai de grâce. Consultez les pages 6 à 8 pour une description détaillée des deux méthodes.

[2] Ceci résulte souvent en une pénalité moins importante qu'une calculée à partir de la date d'achat.

Aide-mémoire du consommateur de services financiers

- Questions à considérer :
  - Quel est le niveau endettement vous pouvez assumer?
  - Serez-vous en mesure de payer votre solde intégral chaque mois?
  - Bénéficieriez-vous de programmes de récompenses?
  - Êtes-vous prêt à payer des frais annuels?
  - Fréquentez-vous souvent le même magasin au point où vous pourriez bénéficier de la carte du commerçant?
- Avez-vous **magasiné** pour trouver la carte de crédit qui réponde le mieux à vos besoins?
- Comprenez-vous les **conditions** d'utilisation de la carte, y compris les aspects suivants :
  - frais annuels et autres frais applicables
  - paiement mensuel minimal
  - taux d'intérêt imposé sur les achats, les avances de fonds et les transferts de solde et comment l'intérêt est calculé
    délai de grâce
  - conséquences des paiements en retard
  - autres caractéristiques et avantages
- Comprenez-vous les **conditions** de l'offre de lancement (le cas échéant) :
  - à quelle(s) transaction(s) s'applique l'offre de lancement
  - quand l'offre de lancement prend fin
  - quel sera le taux d'intérêt régulier à la fin de la période visée par l'offre de lancement
  - si la période visée par le taux d'intérêt de lancement prend fin soudainement au cas ou vous effectuiez un paiement en retard ou dépassiez la limite de crédit (dans un tel cas, le taux de lancement peut être porté au niveau du taux d'intérêt régulier)
  - s'il y a d'autres frais ou conditions qui s'appliquent à l'offre
- Vous êtes-vous renseigné au sujet du **service à la clientèle** ou de l'aide offerte pour la carte choisie?

Des conseils pour vous aider à économiser de l'argent

- **Posez des questions.** Votre institution financière ou votre détaillant peut vous aider.
- Ne choisissez pas une carte en tenant compte d'un seul facteur, par exemple le taux de lancement ou le programme de récompenses. Considérez **toutes les caractéristiques de la carte pour mieux répondre à vos besoins** et à votre situation financière.
- Si possible, **payez votre solde intégral** à tous les mois. Si vous reportez un solde de carte de crédit, réglez-le au moyen d'une autre forme de crédit assujettie à un taux d'intérêt moins élevé, par exemple une **marge de crédit.** Si vous faites ceci à tous les mois, vous obtiendrez toujours le délai de grâce sur votre carte.
- Si vous reportez un solde de carte de crédit, n'oubliez pas que l'intérêt est généralement calculé à partir de la date de l'achat, jusqu'au paiement intégral du solde. **En effectuant des paiements tôt entre les relevés, vous pouvez épargner des frais d'intérêt.**
- **Réduisez au minimum vos avances de fonds**, car l'intérêt est calculé à partir de la date de l'emprunt jusqu'à la date de remboursement intégral.
- Allouez assez de temps pour que votre paiement se rende à votre compagnie de carte de crédit.
- Profitez de l'option de **paiements pré-autorisés** pour vous assurer que vos paiements mensuels soient effectués à partir de votre compte de chèques ou d'épargne par la date d'échéance. Cependant, comptabilisez tous vos paiements pré-autorisés pour vous assurer d'avoir assez d'argent pour couvrir tous les retraits de votre compte.
- **Vérifiez vos relevés mensuels** ou autre correspondance **pour des avis d'augmentation de frais ou de changements de règlements** par votre compagnie de carte de crédit.

NOTES

NOTES